

A L X
société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 300 000 euros
Siège social : 15 Bis, rue d'Orleans - 92200 NEUILLY SUR SEINE
531 162 386 RCS NANTERRE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 16 mai 2023

Le 16 mai 2023, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Alexandre GARNIER, associé unique de la société A L X, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 300 000 euros, ayant son siège social au 15 Bis, rue d'Orleans, 92200 NEUILLY SUR SEINE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 531 162 386, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 15 Bis, rue d'Orleans 92200 NEUILLY SUR SEINE au 11 rue Berteaux Dumas 92200 NEUILLY SUR SEINE, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 11 rue Berteaux Dumas 92200 NEUILLY SUR SEINE >>

Le reste de l'article est sans changement.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Alexandre GARNIER



46